

La constitution

M. Fraser: M. Ryan n'a pas comparu devant le comité de la constitution. Il s'est cependant adressé aux membres de la tribune de la presse et a fait remarquer à quel point il désapprouvait la façon de procéder et à quel point on avait tort d'y tenir. Il a dit autre chose d'intéressant, et qui va au cœur même du problème que pose le présent débat. Il a dit que le séparatisme de l'Ouest était plus dangereux que celui du Québec.

Lorsque je suis retourné siéger au comité de la constitution quelques heures plus tard, on m'a demandé ce que je pensais de la déclaration de M. Ryan. J'ai accepté de répondre en disant que cela faisait une demi-douzaine d'années que nous le disions à qui voulait l'entendre sans que personne n'y prête attention. On comprend mieux les problèmes de compréhension entre le centre du pays et l'Ouest quand on songe que jusqu'à ce que M. Ryan dise que le séparatisme de l'Ouest présentait un danger, personne n'a demandé l'opinion d'un député de l'Ouest à ce sujet. Voilà le problème.

Certains disent que le débat constitutionnel ne devrait pas faire surgir d'autres problèmes dans le pays. Or, quand on entend à l'occasion d'une tribune téléphonique à Ottawa des gens préconiser l'envoi de troupes en Alberta pour s'emparer du pétrole, je soutiens que quelque chose ne va pas dans notre pays. Le juge O'Sullivan ajoutait encore ceci:

Le projet de résolution faisant l'objet du présent renvoi propose que la majorité des deux Chambres du Parlement recoure à ce pouvoir légalement illimité du Parlement du Royaume-Uni non seulement pour «rapatrier» notre constitution mais aussi pour y apporter des modifications sur des points fondamentaux avant de la rapatrier.

● (1740)

A-t-on jamais dit cela aux Québécois au cours de la campagne référendaire? Bien sûr que non, parce qu'on n'aurait jamais pu retenir un auditoire en le faisant; les députés d'en face n'auraient certes jamais gagné le référendum, même si je me réjouis qu'ils l'aient remporté. Mais le gouvernement ne l'a pas fait en publiant ces choses. Il a parlé de changement, des besoins des francophones au Canada et dans la province de Québec. Et avec raison. Mais ces déclarations n'ont jamais été faites parce que n'importe quel Québécois ou n'importe quelle Québécoise digne du nom sait fort bien que c'est précisément le genre de chose qui a toujours inquiété les habitants de la province de Québec, soit que le gouvernement fédéral peut modifier les règles du jeu unilatéralement, ce qui place le Québec, minoritaire qu'il est et dont des valeurs spéciales doivent être protégées, dans une situation très précaire.

Revenons au juge O'Sullivan. Il ajoute et je cite:

... mais j'ai du mal à comprendre que le procureur général du Canada puisse affirmer que le Parlement impérial règne suprême et souverain sur le Canada, lié uniquement par une «convention» qui n'a pas force de loi mais dont il peut faire fi légalement comme bon lui semble.

A-t-on jamais dit aux Québécois, au moment du référendum qui a eu lieu au Québec, que le principe général qu'avait énoncé le très honorable premier ministre St-Laurent et qui est contenu dans le Livre blanc de 1965, à savoir qu'aucun amendement important touchant les pouvoirs et la répartition des pouvoirs dans notre pays ne devrait être apporté unilatéralement par un gouvernement fédéral, allait être modifié? On n'en a jamais soufflé mot aux Québécois. Si quelqu'un peut me citer un discours du chef de n'importe quel parti, et encore plus du parti au pouvoir, dans lequel on annonçait aux Québécois que cela allait se faire, je ferai des excuses publiques. Ce n'est pas comme cela que l'on a amené les Québécois à dire non.

Le juge O'Sullivan ajoute:

Prétendre que le Parlement britannique a encore légalement le droit de modifier la structure fondamentale de notre confédération sans le consentement de tous les partenaires revient à dire que les pratiques et principes constitutionnels qui sont maintenant bien établis ne valent plus.

Je pourrais continuer.

C'était là la question fondamentale. J'estime, quant à moi, que la déclaration des droits de M. Diefenbaker aurait dû être enchâssée. J'estime aussi qu'il faut constitutionnaliser certains droits. Mais je crois aussi que si nous allons modifier les lois fondamentales du pays nous devons respecter nos associés. Cela signifie qu'il ne faut pas les laisser pour compte et que le gouvernement fédéral ne peut décider de ce qui est bien et de ce qui est mal. J'aimerais que les députés me donnent une raison qui explique pourquoi le gouvernement se heurte à tant d'écueils dans l'Ouest.

J'ai sous la main un article de M. Gordon Gibson qui, je le rappelle aux ministériels, a travaillé au cabinet du premier ministre pendant quelques années. Il a à trois reprises été candidat libéral en Colombie-Britannique et à chaque fois il a été vaincu. J'ai beaucoup de respect pour lui, d'autant plus que j'ai été un de ses adversaires. Il a par la suite été élu à l'assemblée législative de la Colombie-Britannique et est devenu chef du parti libéral de la province. C'est aussi lui qui avait promis, par écrit, qu'une victoire libérale en 1980 n'entraînerait pas de taxe à l'exportation du gaz naturel de la Colombie-Britannique.

M. Baker (Nepean-Carleton): N'oubliez pas cette promesse.

M. Fraser: C'est lui qui a été trahi par le ministre de l'énergie...

M. Baker (Nepean-Carleton): Et l'ensemble du gouvernement.

M. Fraser: ... seulement quelques semaines plus tard quand j'ai soulevé la question à la Chambre. Voici ce que M. Gibson a déclaré il y a à peine quelques semaines:

Quelle sorte de mentalité faut-il avoir pour songer à imposer un nouveau régime constitutionnel—c'est-à-dire ce qui représente le fondement même des règles qui nous permettent de vivre en harmonie—au moyen d'une procédure que rejettent non seulement la plupart des gouvernements provinciaux, mais aussi la grande majorité des citoyens?

Comment donc le gouvernement libéral peut-il se lamenter et se demander pourquoi il ne réussit pas à faire élire quelqu'un dans l'Ouest? L'auteur de cet article est l'ancien chef du parti libéral de la Colombie-Britannique.

M. Baker (Nepean-Carleton): Le chef trahi.

M. Fraser: On a beaucoup parlé de la formule du damier. On a reproché à mon parti de proposer un processus différent de celui que propose le gouvernement pour la charte des droits parce que le processus en question créerait un damier, c'est-à-dire un ensemble d'éléments disparates. Je n'ai pas besoin d'expliquer aux députés pourquoi il existe toutes sortes d'éléments disparates. Il ne s'agit pas de savoir où l'on doit placer les panneaux d'arrêt ou de limitation de vitesse, mais plutôt de savoir ce qui se passe un peu partout au Canada. Je tiens à rappeler aux députés que l'Acte de l'Amérique du Nord britannique lui-même est formé d'éléments disparates. Chaque fois, que nous proposons une formule pour essayer d'obtenir l'accord des Canadiens relativement à la charte des droits, qui a été approuvée par le comité et qui sera probablement approuvée par la Chambre, les députés d'en face disent que nous ne devrions pas tenter d'atteindre cet objectif par la